

L'an deux mil vingt, le jeudi 16 janvier à dix-neuf heures trente minutes, par suite d'une convocation en date du 8 janvier 2020, le Conseil municipal de la commune de Puttelange-lès-Thionville s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GHAMO, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents: J. GHAMO, D. TRESSEL, J. BAUER, A. WELTER, Ch. GUERDER, M. HALLE, D. HENRY, S. KOCH, E. LAPORTE, Ph. PFEIFFER, J. SCHMITT, E. SCHMITTER, M. VINCKEL, R. WINKEL.

Absentes excusées : C. TORMEN donnant procuration à A. WELTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien SCHMITT est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

1. 1er acompte de subvention 2020 pour Catt'Momes
2. Vente d'une parcelle de terrain, rue de la Forêt à Himeling
3. Définition des dépenses imputées à l'article 6232 Fêtes et Cérémonies du Budget
4. Création d'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine à 71h/an
5. Devis pour l'élagage d'arbres dans la rue Pasteur
6. Devis pour la suppression des chenilles processionnaires dans le petit bois de Himeling
7. Devis pour des travaux électriques à l'école
8. Devis pour le remplacement du système de régulation de chauffage du foyer socioculturel
9. Devis pour le remplacement de l'embrayage du tracteur communal
10. Rétrocession du Lotissement Les Rives du Dollbach à la commune
11. Travaux prévus en 2020 et répartition des demandes de subvention
12. Devis pour intervention sur les corniches extérieures de l'église
13. Subvention pour l'UNC de Cattenom
14. Subvention pour l'AFSEP
15. Divers
16. Tour de table

601 – Premier acompte de subvention 2020 aux Catt'Mômes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un courrier de l'association Les Catt'Mômes en date du 04 décembre 2019, sollicitant le 1^{er} acompte de la subvention annuelle due par la commune pour l'exercice 2020.

Le montant total demandé est de **13 578,00 €** et se calcule comme suit :

- Au titre de l'accueil périscolaire : 30 % du budget de l'exercice 2019, soit 36 685,00 € X 30 %, donc **11 005,00 €** ;
- Au titre des mercredis récréatifs : 50 % du budget de l'exercice 2019, c'est-à-dire 5 146,00 € X 50%, soit **2 573,00 €** ;

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représenté et décide que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2020.

602 – Vente d'une parcelle de terrain public à un particulier, rue de la Forêt à Himeling

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la requête de Madame **Victoria MAMONTENKO**, qui demeure 12 rue de la Forêt à Himeling et qui souhaite acheter à la commune une parcelle de terrain cadastré section 53 n° 0013, sur laquelle a été installé un muret de clôture érigé par les anciens propriétaires de la propriété, avec l'accord de l'ancienne municipalité.

La parcelle ainsi créée est cadastrée section 53 parcelle n° 107/13 et représente une surface de 0 are 63 centiares, suivant le procès-verbal d'arpentage n° 436 émanant de la société GEOTOPAR SARL de Metz.

Monsieur le Maire rappelle la présence d'huisseries sur le bâtiment perpendiculaire à la propriété de Madame MAMONTENKO, à l'aplomb de la nouvelle parcelle. Il est donc nécessaire de permettre au propriétaire voisin et au locataire concerné de laisser une servitude de vue, ainsi qu'une servitude d'hauteur d'échelle, afin de permettre l'entretien de la bâtisse. Les modalités de ces deux clauses ont été partagées et approuvées de façon tripartite simultanée entre la requérante, le propriétaire voisin et les élus.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord pour cette cession ;
- valide les deux clauses de servitude de vue et de servitude d'hauteur d'échelle au profit du propriétaire du bâtiment voisin, ainsi qu'au locataire concerné par la fenêtre située à l'aplomb de la parcelle nouvellement créée ;
- décide que les frais d'arpentage et de la transaction seront à la charge de Madame **Victoria MAMONTENKO** ;
- accepte cette transaction au prix de **500,00 €** (cinq cents euros) ;
- charge le Maire d'établir un acte administratif en tant que notaire ;
- désigne Monsieur **Didier TRESSEL**, 1^{er} adjoint, représentant de la commune dans cette affaire.

603 – Définition des dépenses imputées à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » du Budget

Monsieur le Maire explique que les dépenses imputées à l'article 6232 du budget, inhérentes à l'organisation des fêtes et cérémonies, doivent être décrites de manière exhaustive.

Il propose la répartition des frais suivante :

CEREMONIES CALENDAIRES	CONSEIL MUNICIPAL	MAIRIE	ECOLES	PERISCOLAIRE	POPULATION
Cérémonie des vœux du Maire	Repas post réunion de Conseil Municipal	Articles divers de cafétéria	Goûter offert ou pique-nique pour des sorties diverses et pour des manifestations occasionnelles (Journée de l'Environnement, etc)	Frais de réception pour les assemblées générales ou conseils d'administration	Réception pour des évènements remarquables (anniversaires des doyens, anniversaires de mariage, etc.)
Cérémonie de l'Armistice du 11/11	Remboursement de frais avancés par les élus		Réception des élèves à la Mairie pour la journée découverte		Gerbes de fleurs pour les funérailles
Restauration et animation du traditionnel Repas des Seniors	Cadeaux de fin d'année		Remboursement de l'APE pour des frais avancés pour des évènements ponctuels		Cadeaux d'anniversaires remarquables (doyens, Noces d'Or, de Diamant, de Palissandre, etc...)
Réception du Téléthon			Cadeaux de fin d'année		Cadeaux de naissance
Réception du Père-Noël					Cadeaux de mariage

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la répartition des frais inhérents à l'article 6232 du budget

604 – Création d'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu de l'augmentation de la masse de travail au poste d'adjoint Territorial du Patrimoine, il convient de renforcer les effectifs du service culturel.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps non complet 71h de travail annuel pour assurer l'annonce des cérémonies religieuses, veiller à l'entretien du système des cloches de l'église, ainsi qu'à son horloge, et à l'entretien de la chambre funéraire, à compter du 1^{er} février 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle, au grade d'adjoint territorial du Patrimoine.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint territorial du Patrimoine sur la base du 2ème échelon sur l'indice brut 351.)

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

605 – Devis pour l'élagage d'arbres rue Pasteur

Monsieur le Maire explique aux élus que des arbres longeant la voirie communale entre la sortie du village par la rue Pasteur pour accéder au quartier du Moulin exercent une pression sur les câbles téléphonique et électriques. Ceci provoque une inclinaison des poteaux, qui compromet le maintien des câbles. Il convient dès lors d'élaguer les arbres concernés.

Après avoir réalisé un audit, Monsieur André WELTER, Adjoint au Maire chargé de l'environnement, présente l'offre de l'entreprise **IN ARBORIS** de Goin (57), suivant le devis n° DV19120023 du 04/12/2019, s'élevant à **1 266,00 € HT**, c'est-à-dire **1 519,20 € TTC**.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Accepte de réaliser les travaux inhérents à l'élagage des arbres ;
- Adopte le devis de l'entreprise **IN ARBORIS** ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

606 – Devis pour la suppression des chenilles processionnaires dans le petit bois de Himeling

Le Maire rappelle aux élus que la commune est touchée par la prolifération des chenilles processionnaires, particulièrement depuis 2019.

Devant le danger que représente ce phénomène, un audit a été organisé par Monsieur André WELTER, Adjoint à l'Environnement, afin de déterminer les solutions les plus adaptées au profil de la commune.

La société **PEV (Protège l'Environnement)** de Veron (89) propose un traitement biochimique des chenilles processionnaires présentes dans le petit bois situé à l'entrée Ouest de Himeling, dans son devis du 18/12/2019, pour un montant de **1 700,00 € HT**, c'est-à-dire **2 040,00 € TTC**.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de réaliser ce traitement, à la condition que l'entreprise retenue fournisse une documentation précise de la composition des produits utilisés ;
- Demande l'homologation du produit « Scutello DF » par l'Agence de Santé Régionale ;
- Valide le devis de PEV ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

607 – Devis pour travaux électriques à l'école

Le Maire rappelle aux élus que le corps enseignant du groupe scolaire Charles d'Huart sollicitait la commune pour l'achat d'une cuisinière, dans le cadre des journées du goût.

Ce nouvel équipement nécessite la mise aux normes de l'installation électrique.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées pour ce faire et l'entreprise **ELECTRO-TECHNI-BAT** de Sierck-Les-Bains a retenu l'attention du Maire.

Dans son devis n° 19/138 du 11/12/2019 d'un montant de **2 005,00 € HT**, soit **2 406,00 € TTC**, elle propose une modification de l'alimentation et du câblage électrique, ainsi qu'en l'ajout de prises électriques adaptées aux projets culinaires de l'école.

Le Maire indique également que les frais seront partagés entre la commune et l'APE « La 3^{ème} Récré ».

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte de réaliser ces travaux ;
- Adopte le devis de Electro-Techni-Bat ;
- Dit que les frais seront partagés pour moitié avec l'APE ;
- Charge le Maire de signer tout document en rapport avec ce dossier.

608 – Devis pour le remplacement du système de régulation chauffage du foyer socioculturel

Le Maire présente au conseil municipal l'état de consommation électrique du foyer et rappelle qu'une étude devait être réalisée pour minimiser les dépenses d'énergie, qui découlent entre autres d'un système de régulation de chauffage obsolète.

La société **ELECTRO-TECHNI-BAT** de Sierck-Les-Bains propose deux options pour son remplacement, dans son devis n° 19/141 du 19/12/2019 :

- 1^{ère} option : déplacement de la sonde sous goulotte : 215,00 € HT
- 2^{ème} option : remplacement du thermostat et de la sonde : 420,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les travaux
- Choisit l'option n° 2, consistant en un remplacement du thermostat et de la sonde.
- Valide le devis de l'option 2, pour un coût de **420,00 € HT** ;
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport.

609 – Devis pour le remplacement de l'embrayage du tracteur communal

Le Maire explique à l'assemblée que l'embrayage du tracteur des services techniques présente des défaillances.

Après examen du véhicule, la société **HACKEL Motoculture** de Cattenom indique qu'il convient de changer le système d'embrayage.

Pour ce faire, il propose ses services suivant le devis n°134298 du 09/01/2020, pour un montant de 2 083,10 € HT, soit 2 499,72 € TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux à faire sur le tracteur et adopte le devis de la société HACKEL Motoculture.

610 – Rétrocession du Lotissement Les Rives du Dollbach à la commune

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil municipal la volonté des propriétaires des lots du lotissement « Les Rives du Dollbach » de voir intégrer la voirie, les places et l'éclairage public de ce lotissement dans le domaine communal, pour l'Euro Symbolique.

Il indique aux membres de l'assemblée la procédure à suivre pour ce type d'opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal prononce son accord pour la réalisation de cette démarche et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure réglementaire pour la réaliser.

611 – Travaux 2020 et répartition des demandes de subvention

Le Maire rappelle à l'assemblée les travaux envisagés pour 2019, n'ayant pu être réalisés parce que non retenus par les administrations sollicitées pour une participation au titre de 2019.

Il propose de soumettre à nouveau les deux premiers dossiers suivants pour 2020, et d'ajouter trois nouveaux projets, comme suit :

EXERCICE	TRAVAUX	DEVIS HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES			
			DETR 20 %	DSIL 20 %	AMITER 20 %	AMISSUR 30 %
Non retenus en 2019 et présentés à nouveau en 2020	Réfection du chemin de liaison entre le parking du cimetière et le parking du foyer	10 790,00 €	X			X
	Amélioration de l'éclairage du chemin de liaison entre le parking du cimetière et le parking du foyer	2 782,57 €		X		
Proposés en 2020	Mise en place d'un ralentisseur à l'entrée OUEST de Puttelange	En attente	X			X
	Equiperment de 2 climatisations à l'école	En attente	X			
	Changement des huisseries de la mairie	En attente			X	

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de réaliser ces travaux ;
- Charge le Maire de demander les devis manquants aux trois projets de 2020 ;
- Demande les subventions ci-dessus aux diverses administrations, en fonction des devis obtenus et sélectionnés par le Maire ;
- Autorise le Maire à signer tous documents en rapport avec l'intégralité des projets mentionnés ci-dessus.

612 – Devis pour une intervention sur les corniches extérieures de l'Eglise

Le Maire explique aux conseillers que, dans le cadre de la réfection de la toiture de l'église, les corniches extérieures de la bâtisse doivent être renforcées, voire remplacées. La présence de l'entreprise chargée du chantier de réfection de la toiture permet de faire des économies.

Après avoir consulté plusieurs entreprises et confronté les offres, **L'ATELIER DU LAVOIR** de Varvinay a soumis son offre de prix, dans le devis du 13/01/2020, pour un montant de **1 550,00 € HT**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte de faire réaliser les travaux nécessaires sur les corniches extérieures de l'église
- Valide l'offre de l'Atelier du Lavoir
- Autorise le Maire à signer les documents inhérents à cette démarche.

613 – Subvention à l'association UNC de Cattenom

Monsieur le Maire rappelle aux élus que **l'UNC de Cattenom** a participé, comme chaque année, à l'animation de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser une subvention à cette association.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention de **100,00 €** à l'UNC de Cattenom. Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2020.

614 – Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés En Plaques

Le Maire soumet au Conseil municipal une demande de subvention formulée par l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP) pour 2020.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de **100, 00 €** à cette association.

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la session close.

La séance est levée à vingt-et-une heures et quarante-cinq minutes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Pour les délibérations n° 601 à 614
du jeudi 16 janvier 2020

Joseph GHAMO

Didier TRESSEL

Joseph BAUER

André WELTER

Julien SCHMITT

Daniel HENRY

Philippe PFEIFFER

Michel VINCKEL

Mariette HALLE

Céline TORMEN

Evelyne SCHMITTER

Christian GUERDER

Sylvie KOCH

Estelle LAPORTE

René WINKEL